



ASSEMBLEES GENERALES

extraordinaire et ordinaire

château de la Salle à Montpinchon

23 mai 2014

COMPTES RENDUS

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

CS 81209 – 291 rue Léon Jouhaux 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 57 92 25 - mail : contact@udaf50.asso.fr

Site internet : www.udaf50.asso.fr

Monsieur Roussel, Président, remercie l'ensemble des associations familiales présentes, ainsi que les personnalités officielles.

Monsieur Roussel prie de bien vouloir excuser, les associations, les mouvements, les administrateurs absents, ainsi que les personnalités, qui s'intéressent à nos actions, mais qui n'ont pas pu se libérer.

Monsieur Roussel rappelle qu'au cours de l'assemblée générale ordinaire, seront présentés les rapports moral, d'activité, de la commission de contrôle et financier.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL PAR MONSIEUR ROUSSEL

L'année 2013 fut dense à plus d'un titre pour l'UDAF de la Manche.

En 2013, l'UDAF a terminé de réviser l'ensemble des mesures de protection comme la loi lui en fait désormais l'obligation. Les magistrats ont suivi à plus de 98 % les demandes de l'UDAF, ce qui est satisfaisant. Ce travail a pesé sur les agendas des mandataires notamment, et je veux les remercier de leur engagement, comme de la réussite collective du processus de révision. Chacun ayant bien compris l'intérêt pour l'association, les emplois et les financements de répondre à l'obligation légale.

La création de deux nouveaux services (conseil aux tuteurs familiaux et aide éducative budgétaire), la relance de Familles gouvernantes, le réinvestissement du champ des enquêtes sociales et enfin les premiers contacts pour la mise en place du micro-crédit social ont également mobilisé beaucoup d'énergies.

Le service de conseil aux tuteurs familiaux, inscrit dans la convention d'objectifs signée entre l'UDAF et l'UNAF, a débuté à l'automne 2013. Mme Corinne Dalsorg, mandataire judiciaire à l'antenne d'Avranches depuis 15 ans a été choisie pour tenir les permanences au sein des tribunaux d'instance de Cherbourg, Avranches et Coutances, ainsi qu'à la maison de justice et du droit de Saint-Lô.

Très vite, les familles ont repéré le service, avec l'aide active des greffes des tribunaux que je remercie. Après quelques mois de fonctionnement, il est aisé de constater le besoin d'informations, de soutien et d'accompagnement des personnes chargées de la protection d'un proche. La volonté de l'UDAF de création d'un tel service répond bien aux attentes des familles.

Le service d'aide éducative budgétaire a commencé son activité en juin 2013 dans le Cotentin. Sur la base d'une convention avec le service social des Armées, Mesdames Morand et Lemesle ont débuté leurs interventions hebdomadaires. Depuis, d'autres conventions ont été signées : avec la Direction départementale des finances publiques, avec la Direction des constructions navales ainsi qu'un partenariat national via l'UNAF avec Cétélem.

L'année 2013 fut aussi celle de la relance du projet Familles Gouvernantes. De nombreux rendez-vous ont permis de faire bouger les lignes chez de nombreux partenaires : conseil

général, fondation du Bon Sauveur, office HLM Coutances Granville, le CHS de Pontorson, la ville de Coutances et demain celle d'Avranches.

En 2013 également, l'UDAF s'est repositionnée sur le champ des enquêtes sociales. Plusieurs salariées ont ainsi pu s'investir dans ce cadre professionnel : mesdames Goëthals, Fortin, Briselet et Lesage.

Enfin, il est trop tôt pour en parler, mais nombre de démarches ont été réalisées en 2013 pour que le microcrédit social soit proposé en 2014 aux majeurs protégés, aux familles et aux salariés dans le cadre de l'aide éducative budgétaire.

Ces nouveaux services participent du développement de l'UDAF de la Manche et de son identité. Au service des familles, l'UDAF a vocation à répondre aux besoins comme aux attentes des familles du département. Certes le climat budgétaire est très difficile, mais c'est pourquoi plus que jamais la priorité donnée aux familles, aux valeurs familiales, à l'engagement familial doivent être portés et défendus.

Au 31 décembre 2013, l'association comptait 6 657 adhérents. Pour mémoire, ils étaient 6 126 en 2010.

Au moment où on constate partout que l'engagement associatif durable traverse une crise des vocations, au moment où les grandes institutions de la société semblent abandonnées par les français (partis politiques et syndicats pour ne citer qu'eux), au moment où nombre d'UDAF voient leur nombre d'adhérents baisser, ce chiffre est une satisfaction.

Mais vous le savez mieux que moi, rien n'est jamais acquis. Chaque militant familial, chaque association familiale, chaque mouvement, chaque fédération doit avoir un seul objectif : renforcer le tissu familial départemental et créer des dynamiques communes.

Cela passe par une écoute attentive de la société afin d'offrir des réponses adaptées aux enjeux, cela passe également par davantage de mutualisation, cela passe enfin par une certaine éthique.

Je l'ai déjà dit l'an dernier, l'avenir de la représentation familiale se joue dans chacune de nos décisions et de nos comportements, individuels comme collectifs. L'avenir de la représentation familiale passe par notre capacité à susciter l'intérêt de nouvelles familles.

Avant que M. Lemerre retrace l'activité de notre association en 2013, je veux remercier l'assiduité des administrateurs et représentants familiaux. Votre engagement est la carte de visite de l'UDAF, il ne faut jamais l'oublier.

Quelques mots enfin pour rappeler quelques faits marquants de l'année passée et donner quelques perspectives :

- l'antenne de Cherbourg : elle sort de terre et le déménagement est prévu le 07 novembre prochain,

- l'antenne de Saint-Lô : nous avons été contraints d'abandonner notre projet initial, mais nous travaillons activement sur un nouveau projet très intéressant, tant en matière de conditions de travail des salariés que des majeurs, des familles et des partenaires,
- préalable indispensable à l'évaluation interne des services, la mise en place de groupes de parole en direction des majeurs protégés a été un grand succès ; au-delà, la mise en place de ces groupes marque la volonté de l'UDAF de mettre l'utilisateur au cœur des préoccupations de l'association, d'être attentif à la parole de l'utilisateur et à ses attentes,
- enfin, en matière de communication, l'UDAF se dote enfin d'outils et supports modernes pour faire connaître son activité : des affiches, des flyers ont été imprimés et d'autres vont suivre pour la médiation familiale notamment ; également un gros travail de maquettage et sur les contenus du rapport d'activité que vous avez reçu avec l'invitation à cette assemblée générale a été réalisé.

INTERVENTION DE MONSIEUR PARIS DIRECTEUR

Monsieur Paris, directeur de l'UDAF, a passé en revue l'activité des services.

En 2013, les effectifs ont augmenté de 2,78 ETP (0,80 mandataires et 1,98 administratifs). Au total, l'UDAF comptait 84,68 ETP au 31 décembre 2013.

Monsieur Paris a rappelé le montant des dépenses de formation en 2013 : 58 913 €, soit 2 599 heures.

En matière de MJPM, l'activité est restée stable (-0,5 % de nombre de mesures). En DPF, l'augmentation a été de 5,43 %.

Au total, fin 2013, l'UDAF intervenait auprès de 2250 majeurs et familles.

Avranches reste la plus importante antenne (596 dossiers MJPM), suivi de près par Cherbourg (583 dossiers MJPM). Saint-Lô compte 439 dossiers et Coutances 306.

Les mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) décidées par le Conseil général ont positivement cru en 2013, atteignant le nombre de 48.

En matière de médiation familiale, les financements se sont stabilisés.

Voilà donc Mesdames et Messieurs une présentation rapide de l'activité en 2013.

Mais une assemblée générale, c'est aussi un moment pour parler de l'avenir et tracer des perspectives. L'année 2014, qui est déjà bien entamée, est celle de l'évaluation interne. C'est-à-dire une démarche, certes imposée par la loi, mais dont l'UDAF s'est emparée pour réfléchir à l'amélioration de la qualité de ses interventions. Ce travail se fait sur la base d'un diagnostic le plus exhaustif possible, le plus transparent possible et le plus serein possible.

Des groupes de parole réunissant les majeurs se sont réunis, ce fut des moments humainement fort, tant pour les majeurs que pour les salariés qui y ont participé. Des partenaires de l'UDAF ont reçu un questionnaire et des entretiens individuels avec certains d'entre eux nous ont permis d'approfondir certains thèmes et sujets.

Un gros travail sur la typologie des usagers a été mené par les mandataires et délégués, parallèlement à la ré-interrogation de l'ensemble des budgets des majeurs. Enfin, les 300 questions du référentiel mutualisé par l'UNAF ont été traitées par les cadres que je remercie de leur travail.

L'ensemble de cette matière éclaire les choix et priorités que nous avons à faire et qui seront inscrites dans les futurs projets institutionnels et les futurs projets de service pour la période 2015-2019.

A l'automne, les groupes de travail se mettront en place sur les enjeux particulièrement sensibles. Enjeux qui seront abordés lors des réunions départementales prévues avant l'été pour les différents services.

Plus globalement, il faut être conscient que, comme toute autre organisation, l'UDAF est condamnée à l'adaptation : adaptation à l'environnement économique et social, sociétal, réglementaire et législatif. Paul Valéry avait en son temps évoqué les « civilisations mortelles ». Sans reprendre son vocabulaire, il n'en est pas moins vrai qu'une organisation, qu'une structure qui ne s'interroge pas sur son fonctionnement en interne et par le prisme du regard des autres, se trouve tôt ou tard en difficulté. Je préfère de loin anticiper que subir, afin de définir en interne les modalités de l'adaptation, plutôt qu'elles soient imposées brutalement. Les sociétés comme les organisations qui réussissent aujourd'hui sont celles qui revendiquent et affirment leurs valeurs et leur identité, tout en sachant constamment s'adapter aux réalités. C'est fort de cette capacité à se projeter et à anticiper, c'est fort de cette conscience que nous pouvons plus facilement faire passer des messages aux financeurs, aux parlementaires, aux élus locaux, aux partenaires ou encore aux magistrats.

Ces questions, ces priorités, cette méthodologie, seront présentées lors de l'assemblée générale de 2015. 2015, qui sera une année particulière pour l'UDAF car nous célébrerons les 70 ans de l'association créée en 1945, ainsi que les 40 ans de la création du service de protection des majeurs.

Monsieur Roussel remercie particulièrement Monsieur Paris pour sa gestion et les projets menés tout au long de cette année. Il remercie également Monsieur d'Aprigny pour le travail de communication effectué depuis son arrivée à l'UDAF.

Monsieur Roussel clos l'assemblée à 21h00 et remercie les intervenants et participants.